



retrait permis pour alcoolemie

Par **herve29**, le **22/07/2012** à **10:22**

bonjour et merci de me lire .j'ai eu un retrait de permis de 4 mois et j'ai donc un permis provisoire valable un an.je m'aperçois aujourd'hui que la date est passée et je n'ai toujours pas reçu mon permis comme on me l'avait dit a la visite medicale lorsque l'on m'a remis le provisoire. je panique un peu , que dois-je faire merci d'avance et bonne journée

Par **AMBROSIUS**, le **25/07/2012** à **21:19**

Bonjour,

A qui avez-vous restitué votre permis de conduire ? A la préfecture ou au Ministère public après la procédure pénale ?

Normalement, le TGI envoie les permis qu'il récupère à la Préfecture, mais en ce moment il est un peu "débordé".

Cordialement